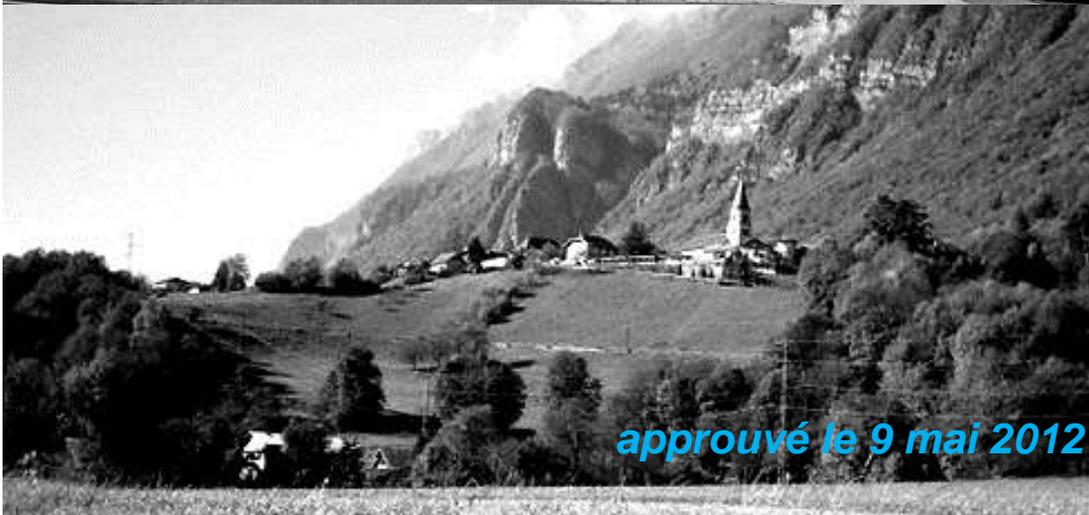


**PROJET
D'AMÉNAGEMENT
ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



**SCOT
ARLYSÈRE**



approuvé le 9 mai 2012



L'élaboration du SCOT d'ARLYSÈRE a été soutenue par :



Rhône-Alpes Région

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I – SINGULARITÉS DU TERRITOIRE ET OBJECTIFS D'ARLYSÈRE	5
2 – PRÉSERVATION ET VALORISATION D'UNE ARMATURE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DES PAYSAGES	9
2.1. UNE DIVERSITÉ D'ESPACES NATURELS QUE LEUR RICHESSE INSCRIT DANS UN PROCESSUS DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION	10
2.2. LES ESPACES AGRICOLES CONSTITUTIFS DE L'ARMATURE	10
2.3. LA QUALITÉ DU CYCLE DE L'EAU	12
2.4. LA POURSUITE DE LA DIMINUTION DES DÉCHETS PRODUITS	13
2.5. LA QUESTION CENTRALE DU FONCIER	13
2.6. PARTICIPER A LA GESTION DES RISQUES	14
2.7. FAVORISER L'UTILISATION DES RESSOURCES RENOUVELABLES ET ECONOMISER L'ENERGIE	14
3 – UNE ARMATURE URBAINE STRUCTURÉE, OUTIL DE COHÉRENCE ET D'ÉQUITÉ TERRITORIALE	15
3.1. L'AFFIRMATION DE LA FORCE DE L'ARMATURE URBAINE GARANTE DE LA COHÉRENCE ET D'ÉQUITÉ TERRITORIALE	15
3.2. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE MULTIMODALE DE MOBILITÉ	18
3.3. LE RENFORCEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR RÉPONDRE A LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET LE BESOIN	18
3.4. L'ORGANISATION DE LA JUSTE PROXIMITÉ DES COMMERCES ET SERVICES A LA PERSONNE	19
4 – CONFORTER ET DIVERSIFIER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS PAR LA VALORISATION DES RESSOURCES	22
4.1. LES ENJEUX ET MOYENS DU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE	22
4.2. LA MAÎTRISE DES DYNAMIQUES COMMERCIALES	22
4.3. LE RENFORCEMENT DE L'ARTISANAT, NOTAMMENT PAR L'INNOVATION	23
4.4. LES CONDITIONS DE PRODUCTIVITÉ DE L'AGRICULTURE	24
4.5. L'AMBITION DU RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS TERTIAIRES ET DE SERVICES, SPÉCIFICITÉS DU RÔLE D'ALBERTVILLE	25
4.6. L'ENJEU MAJEUR DU FONCIER D'ACTIVITÉS POUR L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE	25
4.7. LA STRATÉGIE TOURISTIQUE DES QUATRE SAISONS	27

INTRODUCTION

❑ *LE PADD COMME PROJET POLITIQUE*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable constitue l'une des innovations majeures des Schémas de Cohérence Territoriale par rapport aux anciens Schémas Directeurs.

Le PADD est un projet : en ce sens, il présente « ce que l'on a l'intention de faire », et il doit, pour définir son avenir, prendre en compte un contexte économique, social et environnemental de plus en plus large et en mutation, qui lui confèrera plus de sens et donc plus de force. En même temps, plus le cadre s'élargit et plus les besoins de proximité, d'enracinement et de proximité se font pressants.

La présente démarche de planification s'intéresse alors aux relations entre les hommes et leur environnement, leur territoire au sens large. Ainsi, bien qu'il s'agisse de perceptions, de limites et de cartes, il importe surtout de définir les nouvelles conditions d'équilibre entre les hommes d'aujourd'hui et ceux de demain, dans le territoire dont ils ont hérité et à construire.

En cela, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable correspond à une POLITIQUE c'est-à-dire un projet.

❑ *LE PADD COMME ELEMENT MAJEUR DU SCOT*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'inscrit dans la logique des enjeux définis lors du diagnostic et de l'analyse de l'état initial de l'environnement. Il s'accompagnera de l'évaluation des incidences prévisibles des orientations du SCOT sur l'environnement.

Il annonce le Document d'Orientations Générales (D.O.G.) qui rassemblera l'ensemble des dispositions et notamment les mesures de mise en œuvre vis-à-vis desquelles les documents, soit d'urbanisme -les Plans Locaux d'Urbanisme -, soit de détermination des politiques sectorielles - le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains notamment - devront être compatibles.

Le Projet d'Aménagement et de Développement constitue la suite logique des politiques sectorielles menées par Arlysère depuis plusieurs années ou par les intercommunalités qui la composent, avec la caractéristique nouvelle de déterminer les fondements d'un document d'aménagement à long terme.

A ce titre, et pour répondre aux préoccupations actuelles en matière d'évolutions climatiques, il s'inscrit dans l'esprit du développement durable et se veut économe des ressources du territoire.

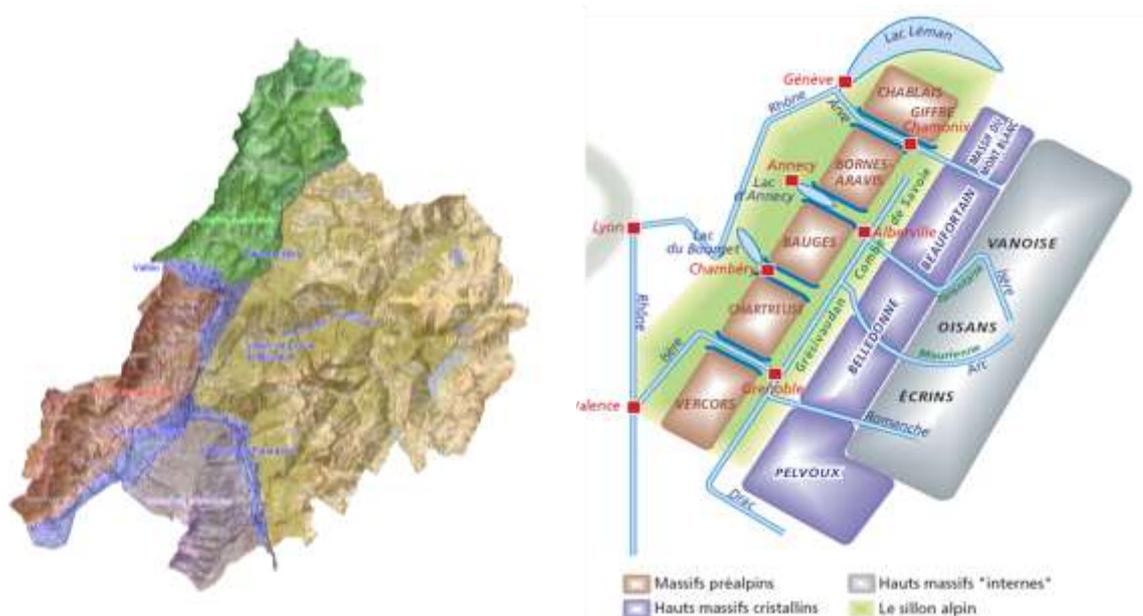
1 - SINGULARITES DU TERRITOIRE & OBJECTIFS D'ARLYSÈRE

Arlysière fonde ses propres objectifs sur les caractéristiques de son territoire et sur ses diversités marquées, dans le respect des articles 1 121-1 et 1 122-1 du code de l'urbanisme.

□ DIVERSITE DES TERRITOIRES NATURELS ET SINGULARITES D'ARLYSÈRE

- Une diversité de paysages

Arlysière présente une diversité de paysages et de territoires de qualité au sein d'un massif alpin caractérisé par un relief spectaculaire, une topographie dessinée par les glaciers, un paysage de montagne ouvert, un étagement de la végétation et un horizon de haute montagne.



Le territoire est caractérisé par les retombées du massif des Bauges et des versants du Massif de Belledonne (Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie), de la Basse Tarentaise et de la confluence urbanisée d'Albertville (CoRAL), jusqu'aux territoires de montagne du versant oriental des Aravis, et du plateau des Saisies, jusqu'aux vallons d'Arêches et du Doron (Haut Val d'Arly et Beaufortain), **les contrastes physiques, climatiques et paysagers sont tout autant marqués que le sont ceux des densités de l'occupation humaine.**

- Une dynamique humaine forte

Dans ce territoire des contrastes entre espaces respectivement « très pleins » - marqués le plus souvent par des contraintes fortes d'urbanisation issues des risques naturels et par une faible capacité foncière - ou « très vides », prend place **une dynamique des activités et des « établissements » humains très intense** : + 10,97% de population supplémentaire entre 1999 (54 203 habitants) et 2008 (60 148 habitants).

Le PADD affirme le choix du maintien du nombre de jeunes et établit une perspective de croissance démographique de 13 % de 2010 à 2020, avec quelques 5 400 logements à édifier et les surfaces pour les activités tertiaires et industrielles correspondant aux 4 000 emplois nouveaux à créer pour maintenir la relation emplois/actifs au niveau satisfaisant actuel.

Cette dynamique a garanti jusqu'à aujourd'hui un équilibre générationnel avec une croissance de la tranche d'âges des moins de 20 ans presque aussi importante que celle des plus de 60 ans.

Les perspectives induites par la qualité des ressources et la forte attractivité du territoire laissent augurer une poursuite de cette dynamique démographique mais le phénomène de vieillissement demande une vigilance vis-à-vis de l'équilibre des générations.

- **La singularité d'une dynamique diversifiée de développement des activités et des emplois**

La singularité du développement économique d'Arlyère repose sur un équilibre fort entre quatre grandes familles d'activités tant complémentaires dans leurs contributions territoriales que dans leurs contributions à une palette d'emplois diversifiés :

- ✓ Le pôle de services d'Albertville, capitale Olympique, dont l'aire d'attraction s'étend au-delà d'Arlyère, ce qui en fait la « **Base avancée** » des stations de la Haute Tarentaise (BTP, Services et autres activités liées à la montagne).
- ✓ Le pôle industriel d'Ugine, leader d'un savoir faire moderne qui se décline dans toute la vallée de l'Isère (Haute Combe de Savoie, CoRAL).
- ✓ Les stations-villages du Beaufortain et du Val d'Arly, représentatives de la culture de la montagne d'Arlyère et de leur souci d'aménagement à échelle humaine.
- ✓ L'agriculture qui façonne les paysages en même temps qu'elle propose des productions de grande qualité (Beaufort, Tome des Bauges, Reblochon, fruits,...) et témoigne d'une identité forte qui renforce la reconnaissance de son territoire.

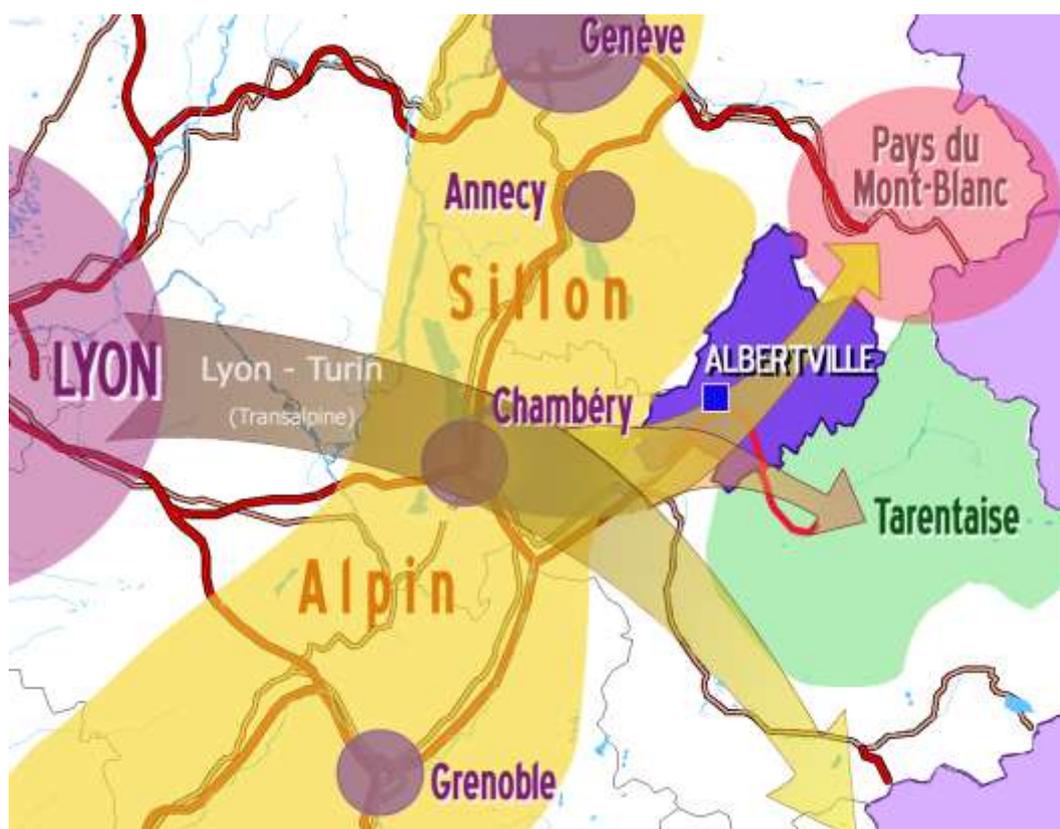
Le **secteur industriel** représente 29% des emplois salariés d'Arlyère, dont une forte concentration est à Ugine, le pôle industriel d'Arlyère.

Diversifiée dans les biens intermédiaires, (travail des métaux, métallurgie, machines et équipements), les industries agro-alimentaires et les activités de services aux entreprises (recherche et développement, logistique...), l'activité industrielle contribue à la diversité des emplois, de façon tout à fait complémentaire, et renforce ainsi l'équilibre du marché de l'emploi.

- **Une situation de carrefour qui renforce la capacité propre du territoire**

Situé au **carrefour de 4 vallées**, le territoire d'Arlyère est ouvert sur l'un des plus grands domaines skiables du monde (Pays du Mont-Blanc et Tarentaise) et l'une des réserves naturelles les plus riches d'Europe (Parcs nationaux de la Vanoise et du Grand Paradis, Parc Naturel Régional du Massif des Bauges). Fort des richesses évoquées ci-dessus, le territoire d'Arlyère peut revendiquer **trois « spécialités »** :

- ✓ **une base centrale pour les grandes métropoles de Lyon, Genève,...**, plateforme pour le tourisme de demain en toutes saisons, ouverte sur ces grands espaces que constituent la Tarentaise et le Pays du Mont-Blanc,
- ✓ **un espace préservé, de ressourcement et de tourisme-nature-loisirs**, proposé aux habitants d'un Sillon Alpin de plus en plus urbanisé,
- ✓ **un acteur dynamique de l'économie liée à la montagne**, partenaire des entreprises régionales.



❑ LES OBJECTIFS D'ARLYSÈRE

Dans le contexte très spécifique du territoire où se conjugue un ensemble d'atouts singuliers, Arlysère revendique trois ambitions qui constitueront la ligne directrice de son action pour le moyen et le long terme :

- **La préservation et la valorisation du capital nature et paysages**, socle d'identité et de richesses aujourd'hui et dans l'avenir, avec notamment la limitation de l'impact des déplacements (distance, pollutions,...), l'économie du foncier et la limitation rigoureuse des extensions urbaines.
- **Le renforcement de l'identité d'Arlysère, de la qualité de vie et de l'équité territoriale (principe de « juste proximité »)** pour diminuer les disparités territoriales en matière d'accès aux **services et activités**).
- **Le renforcement du dynamisme économique** par le maintien de la diversité des emplois existants et la création d'emplois nouveaux dans les domaines d'innovation tels que l'écoconstruction ou les services à la personne.

Ces trois ambitions visent à consolider les grands équilibres du territoire et à renforcer l'attractivité et la dynamique territoriale en assurant une croissance sociodémographique équilibrée (jeunes ménages et très jeunes enfants, emplois pour les jeunes diplômés ou non, ...).

Ces trois ambitions répondent à l'objectif central d'un avenir équilibré au service de la population dans une logique de développement durable maîtrisé.

La mise en œuvre de cet équilibre notamment entre la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels d'une part, et le développement optimal maîtrisé de l'urbanisation nécessaire à l'accueil des populations et au développement des emplois d'autre part, s'inscrit tout à fait dans le respect des objectifs et principes énoncés par le code de l'urbanisme et notamment dans ceux du développement durable définis par le Grenelle de l'Environnement.

Cet équilibre est un pari ambitieux mais indispensable si l'on se réfère à la grande attractivité du territoire d'Arlysère et aux pressions qui en résultent.

Il suppose de concilier les conditions de préservation du capital naturel collectif et les besoins des habitants et des activités, dans un principe général d'**économie dynamique de l'espace**.

« PRÉSERVATION-VALORISATION DU CAPITAL DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES »

+

« CONSTRUCTION DE L'IDENTITE ET DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE »

+

« DIVERSIFICATION ET RENFORCEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE »

Ces trois objectifs inscriront le projet d'Arlysère dans une vision à long terme, avec la volonté d'une gouvernance participative adaptée.

2 - PRÉSERVATION ET VALORISATION D'UNE ARMATURE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DES PAYSAGES

La valorisation et la préservation des espaces naturels, des espaces agricoles, et des paysages, constituent la première ambition pour deux raisons essentielles :

- L'identité et l'attractivité d'Arlyère sont intimement liées à son capital nature, paysager et montagnard. En montagne comme dans la vallée, le sentiment d'appartenance est fort, et la reconnaissance depuis l'extérieur y trouve une facile argumentation. En ce sens, le paysage est culturel.
- Le territoire est soumis à de fortes pressions dues à la conjonction d'un fort dynamisme humain (développement propre, arrivées de nouvelles populations) et de la rareté du foncier adapté à l'urbanisation, ce qui s'est traduit par une forte consommation d'espaces.

Afin de ne pas se contenter d'une sanctuarisation de quelques lieux emblématiques, Arlyère doit promouvoir la qualité générale de son paysage en maîtrisant le « combien », le « où » et le « comment » de son urbanisation par une gestion économe qui respecte les vocations prioritaires et les valeurs paysagères reconnues collectivement. Le paysage urbain fera l'objet d'un effort de qualité pour renforcer l'identité d'Arlyère, par exemple par un meilleur équilibre entre les fonctionnalités des espaces d'échanges, leurs qualités paysagères (paysage proche et lointain) et leurs qualités culturelles. L'urbanisme et l'architecture devront produire des villes et villages conviviaux, protecteurs des plus exposés (jeunes enfants, personnes âgées ou dépendantes), économes d'énergie.

L'enjeu de préservation et de valorisation du capital nature et des paysages se décline ainsi :

- L'association de la préservation et la valorisation des espaces naturels, par la reconnaissance de leurs qualités et leur inscription dans un processus de développement,
- La préservation des espaces agricoles à enjeux forts reconnus,
- La préservation des grands équilibres du paysage, naturel et urbain,
- La préservation et la bonne gestion de la ressource en eau,
- L'augmentation de l'utilisation des énergies naturelles renouvelables (E.N.R.) dans un principe général d'économie des énergies,
- La diminution de la production des déchets,
- La gestion partenariale des risques et leur prise en compte dynamique dans les logiques de développement-aménagement,
- La gestion parcimonieuse et l'optimisation de la consommation de foncier à urbaniser.

Les espaces respectivement naturels et agricoles sont considérés successivement ; ce sont les deux grands éléments constitutifs de l'armature correspondante.

2.1. UNE DIVERSITE D'ESPACES NATURELS QUE LEUR RICHESSE INSCRIT DANS UNE LOGIQUE DE PRESERVATION ET DE PROTECTION

- **L'enjeu de préserver la biodiversité**, avec la volonté de pérenniser la diversité vivante du territoire d'Arlysière, de préserver les noyaux de peuplement et d'éviter la fragmentation du territoire de manière à permettre la circulation des espèces animales et végétales.
- **L'enjeu de lutte contre la dérive du climat** sous l'influence des activités humaines est une priorité nationale et internationale. Les secteurs clés sont le résidentiel et les transports. Les orientations seront :
 - de limiter l'éparpillement de l'habitat,
 - de polariser la localisation des équipements et des emplois,
 - de favoriser une alternative à la voiture en développant des transports collectifs efficaces et en créant des conditions favorables aux mobilités douces (déplacement à pied ou à bicyclette).
- **L'enjeu de préservation des paysages**, qui doit se traduire par une limitation de l'urbanisation, par la conservation des espaces ouverts menacés par l'extension des friches, par l'encadrement des extensions urbaines et des domaines skiables,
- **L'inscription des espaces naturels dans un processus de développement**

Le SCOT a vocation à assurer la cohérence des politiques publiques et notamment de celles qui concernent l'environnement avec les autres. Pour cela, il considère que les milieux naturels forment un tout cohérent, homogène. Les qualités intrinsèques de cet ensemble imposent à la fois leur préservation et leur valorisation.

- **L'organisation du volet naturel de l'armature des espaces naturels et agricoles**, distingués par l'altitude et l'occupation humaine, permet de distinguer les enjeux et les orientations pour les six entités paysagères formant l'armature des paysages :

Espaces	Enjeux	Orientations
Plaine <i>(en fond de vallée)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ maîtrise de l'étalement urbain ◆ Gestion des conflits entre les différentes vocations agricoles, résidentielles, d'activités ◆ Équilibre bâti-espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Équilibre densification du tissu existant/ extensions urbaines ◆ Protection espaces agricoles à enjeux forts ◆ Arrêt de l'émiettement des sites ◆ Insertion paysagère des bâtis
Coteaux <i>(étage collinéen)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Protection activité agricole ◆ Maîtrise éparpillement résidentiel ◆ Préservation spécificités hameaux ◆ Respect perspectives paysagères et points de vue 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Protection espaces agricoles à enjeux forts ◆ Équilibre densification du tissu existant/ extensions urbaines ◆ Développement organisé sous la forme de densification et de développement de villages-hameaux balcons, patrimoine de demain ◆ Encadrement des extensions urbaines

Versants (<i>étage montagnard</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accessibilité forestière et agropastorale ◆ Valorisation bâti dispersé ◆ Entretien forestier ◆ Valorisation multi-usages paysages, agropastoralisme et tourisme ◆ Insertion paysagère des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Préservation des pistes d'accès aux alpages ◆ Gestion Forestière (accès, exploitation,...) d'après les orientations de la Charte Forestière de Territoire) ◆ Conception et optimisation des équipements ◆ Limitation de l'urbanisation ◆ Définition des conditions d'optimisation et d'extension des domaines skiables ◆ Naturation des espaces de tourisme et de loisirs ◆ Soutien aux activités pastorales et touristiques
Alpages et hautes forêts (<i>étage subalpin</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accessibilité forestière et agropastorale ◆ Valorisation bâti dispersé ◆ Entretien forestier ◆ Valorisation multi-usages paysages, agropastoralisme et tourisme 	
Hauts alpages (<i>étage alpin</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valorisation du bâti dispersé ◆ Préservation paysagère 	
Neiges et glaces (<i>étage nival</i>)	R.A.S.	R.A.S.

2.2. LES ESPACES AGRICOLES CONSTITUTIFS DE L'ARMATURE DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

L'**agriculture d'Arlyère**, qui comprend l'activité traditionnelle d'élevage et des activités de grandes cultures ou de polyculture (dans les vallées) **revendique un triple rôle** dont aucun n'est envisageable sans les deux autres :

- une production de produits agro-alimentaire (fromages, arboriculture, grandes cultures et polycultures dont plusieurs appellations protégées) ; cet aspect est traité dans le §4.4.,
- un vecteur d'aménités et de paysages façonnés par le travail de l'homme,
- une participation à la contribution de l'identité territoriale et à sa reconnaissance induite.

Fort de cette triple légitimité, la cohérence des espaces agricoles décrits par le SCOT s'appuie sur la démarche concertée menée depuis 2005 avec la profession.

Deux types d'espaces ont été recensés :

- **Les secteurs à enjeux forts de préservation**

Ce premier type d'espaces concerne les parties du territoire actuellement à vocation unique (agricole) et qui sont jugés essentiels au maintien de l'agriculture productive et de ses conditions économiques de viabilité, tant par la profession agricole que par les élus.

La volonté d'Arlyère, relayée par le SCOT, conduit à un principe de limitation très forte voire absolue des possibilités d'urbanisation.

- Les secteurs à enjeux multiples

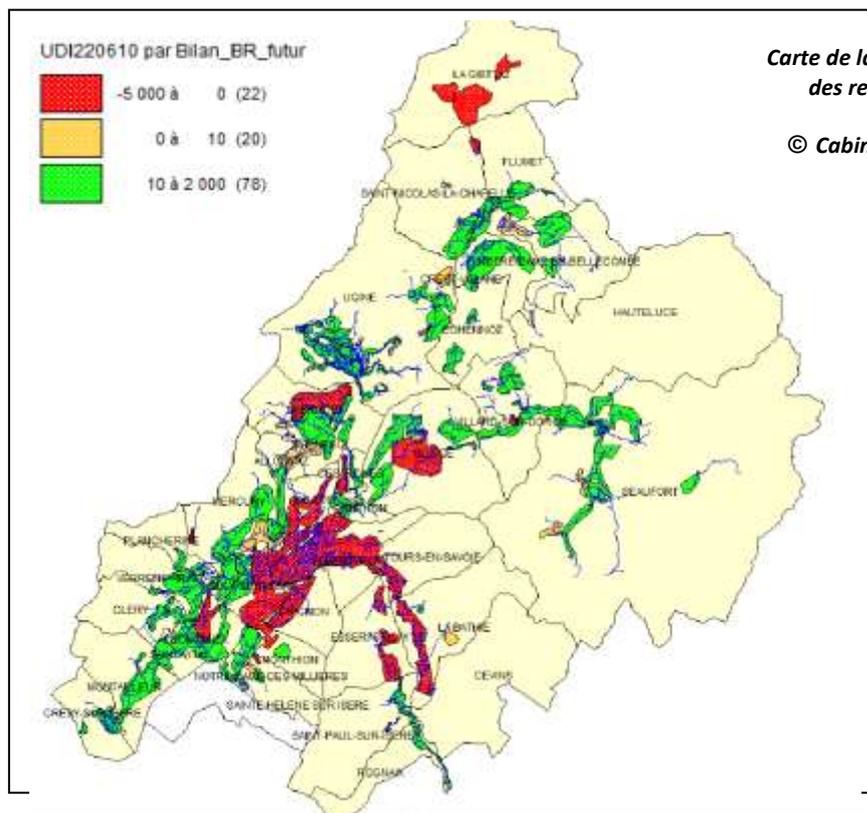
Ces secteurs, où la vocation agricole se heurte à d'autres ambitions, feront l'objet d'une attention particulière, secteur par secteur, et de négociations par exemple dans le cadre des Comités Locaux de Gestion Foncière actuellement en cours d'installation.

2.3. LA QUALITE DU CYCLE DE L'EAU

L'eau est source de vie et constitue l'un des biens les plus essentiels. Le SCOT ne peut donc que mettre l'accent sur la cohérence des politiques publiques ayant trait à la qualité des eaux, avec notamment deux aspects majeurs :

- Les conditions actuelles des différentes communes vis à vis de l'alimentation en eau potable : mauvaise qualité des eaux de certaines ressources, perte de ressources, ruptures de l'alimentation en eau potable, protection difficile des ressources en particulier du forage de la Plaine de Conflans, vieillissement des réseaux et sécurisation et interconnexions faibles,...
- La demande d'eau potable va croître « mécaniquement » avec l'accroissement de la population.

Une étude menée au niveau d'Arlysière a permis la prise en compte des perspectives de cet accroissement et des perspectives qui en résultent, et de les comparer aux capacités actuelles :



- Ces perspectives prennent en compte la croissance de +13% de la population et l'accroissement de la capacité d'accueil touristiques (+20.000 lits marchands) avec dans ce dernier cas l'hypothèse d'un remplissage à 100%.

Si la ressource globale paraît suffisante au vu des perspectives de développement de la population, le projet, issu de la confrontation des réseaux/ressources actuels et des besoins évalués pour le futur, passera par la mutualisation des besoins permettant une meilleure adéquation entre ressources et besoins (par exemple par un effort d'interconnexion).

- La qualité des rejets en eaux usées devra être très bonne et les écoulements en eaux pluviales devront être les plus réduits possibles vers les milieux récepteurs fragiles que constituent les fonds de vallées. On favorisera le traitement local des eaux usées lorsque la géologie le permet

Le volet Eau Potable du projet politique d'Arlysière – PADD du SCoT – est donc construit sur la base d'une réflexion intercommunale sur l'ensemble de son territoire, en partenariat avec les communes, ce qui a permis, à partir de la mise en perspectives des besoins –chiffres issus du SCoT –, de définir les enjeux de qualité et d'interconnexion relatif à la bonne gestion de la ressource en eau.

2.4. LA POURSUITE DE LA DIMINUTION DES DECHETS

A l'horizon du SCOT (10 ans) et quelque soit la solution retenue pour le traitement des déchets ménagers, l'enjeu majeur demeure la réduction de la production des déchets par les ménages, notamment au vu des perspectives de croissance de la population qui devront entraîner un effet mécanique sur le volume des déchets produits.

2.5. LA QUESTION CENTRALE DU FONCIER

L'équilibre à définir entre les besoins de développement et la préservation des espaces naturels, agricoles et des paysages implique la gestion parcimonieuse du foncier et pose la condition préalable de la définition d'une stratégie foncière opérationnelle, pour deux objectifs essentiels :

- Légitimer la maîtrise foncière permettant de garantir l'avenir des principaux espaces d'urbanisation validés (ceux qui répondront aux besoins d'accueil des populations et de développement des activités),
- Argumenter le principe général de limitation forte des possibilités d'urbanisation en dehors des espaces précédemment retenus.

2.6. PARTICIPER A LA GESTION DES RISQUES

Au-delà de leur prise en compte réglementaire, le SCoT affiche un enjeu volontariste en matière de prévention des risques naturels ou technologiques.

Arlysière définit l'orientation générale de sa politique en matière de gestion des risques en référence à la circulaire Borloo du 3 juillet 2007. Dans ce cadre, une collaboration innovante est proposée aux services de l'Etat, dans une approche transversale et croisée entre les thématiques concernées (articulation entre la prévention des risques et la dynamique de développement

territorial), globale et cohérente en matière de développement et d'aménagement durable du territoire.

En outre, cette démarche partenariale renforcera l'efficacité des politiques publiques dans 3 domaines :

- L'amélioration de la sécurité relative à l'existant,
- L'information et la concertation continue avec la population
- La préparation à la gestion de crises

2.7. FAVORISER L'UTILISATION DES RESSOURCES RENOUVELABLES ET ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

L'utilisation des énergies renouvelables combinée à la maîtrise de la consommation d'énergie représente un enjeu majeur pour Arlysère.

Ainsi, il sera fait appel de plus en plus à l'utilisation ainsi qu'à la mutualisation de ressources renouvelables locales comme le bois-construction, le bois-énergie, l'énergie solaire, Ce recours le plus systématique possible permettra de développer de nouvelles filières d'activités comme par exemple l'éco-construction, la domotique, les éco technologies

Une étude pré opérationnelle d'OPAHTB réalisée en 2010/2011 par le Syndicat Arlysère a montré que 83% de l'énergie (chauffage + électricité) du territoire est consommé par les 2 cibles « logement privé » et « tertiaire privé »

Face à ce constat, Arlysère souhaite engager une politique ambitieuse en faveur de la réduction des besoins énergétiques du bâti. Dans ce cadre, le renforcement des qualités thermiques des bâtiments (activités, habitat, ...) constitue une priorité et le recours à une architecture peu consommatrice (production de « bâti basse consommation » ou « bâtiments passifs ») est encouragé.

3. UNE ARMATURE URBAINE STRUCTUREE, OUTIL DE COHERENCE ET D'ÉQUITÉ TERRITORIALE

L'enjeu de renforcement de l'identité d'Arlyère (qualité de vie) et de l'équité territoriale se déclinera ainsi :

Trois objectifs :

- Organiser le territoire d'Arlyère pour combiner efficacité territoriale, économie des impacts environnementaux et rentabilité des investissements publics,
- Renforcer l'accessibilité de tous aux services, aux commerces, ..., en répondant à l'évolution des attentes des familles tout en favorisant le caractère durable des transports et limitant les déplacements (distance, fréquence,...) ;
- Prendre en compte les spécificités des attentes des différents publics en termes de logements (jeunes ménages et jeunes actifs, jeunes, personnes âgées ou dépendantes,...)

4 axes stratégiques :

- Mise en œuvre d'une armature urbaine de référence,
- Développement d'une offre de mobilité avec un rééquilibrage des modes de transport,
- Garantie du principe de juste proximité,
- Développement et diversification de l'offre d'habitat.

3.1. L’AFFIRMATION DE LA FORCE DE L’ARMATURE URBAINE, OUTIL DE COHERENCE ET D’ÉQUITÉ TERRITORIALE

□ Des espaces complémentaires

La dynamique territoriale d'Arlyère repose sur la qualité de ses différents espaces, sur les complémentarités entre la montagne et la vallée, entre les deux pôles d'Albertville et d'Ugine, entre ces deux polarités fortes et les pôles relais, et également avec les villages.

L'adéquation de l'offre d'habitat, des services de proximité et de l'offre de mobilité repose sur la cohérence des fonctions de chacun des espaces d'Arlyère. Cette cohérence est organisée par le SCoT au profit de tous les habitants et de toutes les communes, au travers du concept d'armature urbaine qui vise ainsi à combiner proximité et efficacité.

Les composants de cette armature urbaine se déclinent logiquement de la façon suivante :

- **Un cœur d'agglomération**, formé de 2 parties :
 - **Albertville**, affirmée en tant que pôle principal de services d'Arlyère et au delà : ceci impliquera notamment de densifier le cœur de la ville pour lui donner une masse critique et de mobiliser les espaces publics pour leur conférer le rôle d'espaces d'échanges.

Il faut associer à ce pôle les deux communes de **Gilly sur Isère, Grignon**, qui complètent le cœur d'agglomération, par leurs continuités commerciales et leurs grands équipements urbains (santé, ...).

- **Ugine**, le pôle industriel principal d'Arlyère, réaffirmé comme pôle urbain : la poursuite de la rénovation urbaine de son centre, relayée par l'implantation d'équipements structurants (dont commerciaux) dans un projet à long terme permettra de renforcer cette centralité complémentaire.

- **Les pôles relais**, qui constituent les polarités de niveau 2, structurant le territoire et permettant la juste proximité. Ce seront :
 - Le pôle Frontenex-Grésy-Sainte Hélène pour la plaine,
 - Les pôles de Beaufort et Flumet pour la montagne.

Le SCOT reconnaît leur rôle essentiel et veut renforcer leur polarité par la densification de leur centre (commerces et de services) et de leur habitat, et par quelques équipements structurants complémentaires fonctionnant en réseau avec ceux du cœur d'agglomération.

- **Les villages de plaine ou de fond de vallée**

Niveau le plus fin de l'armature urbaine, les villages de Saint Vital, Notre-Dame-des-Millières, La Bâthie, Tours-en-Savoie, Cevins et leurs hameaux vis-à-vis desquels la notion de cœur de village doit constituer la référence.

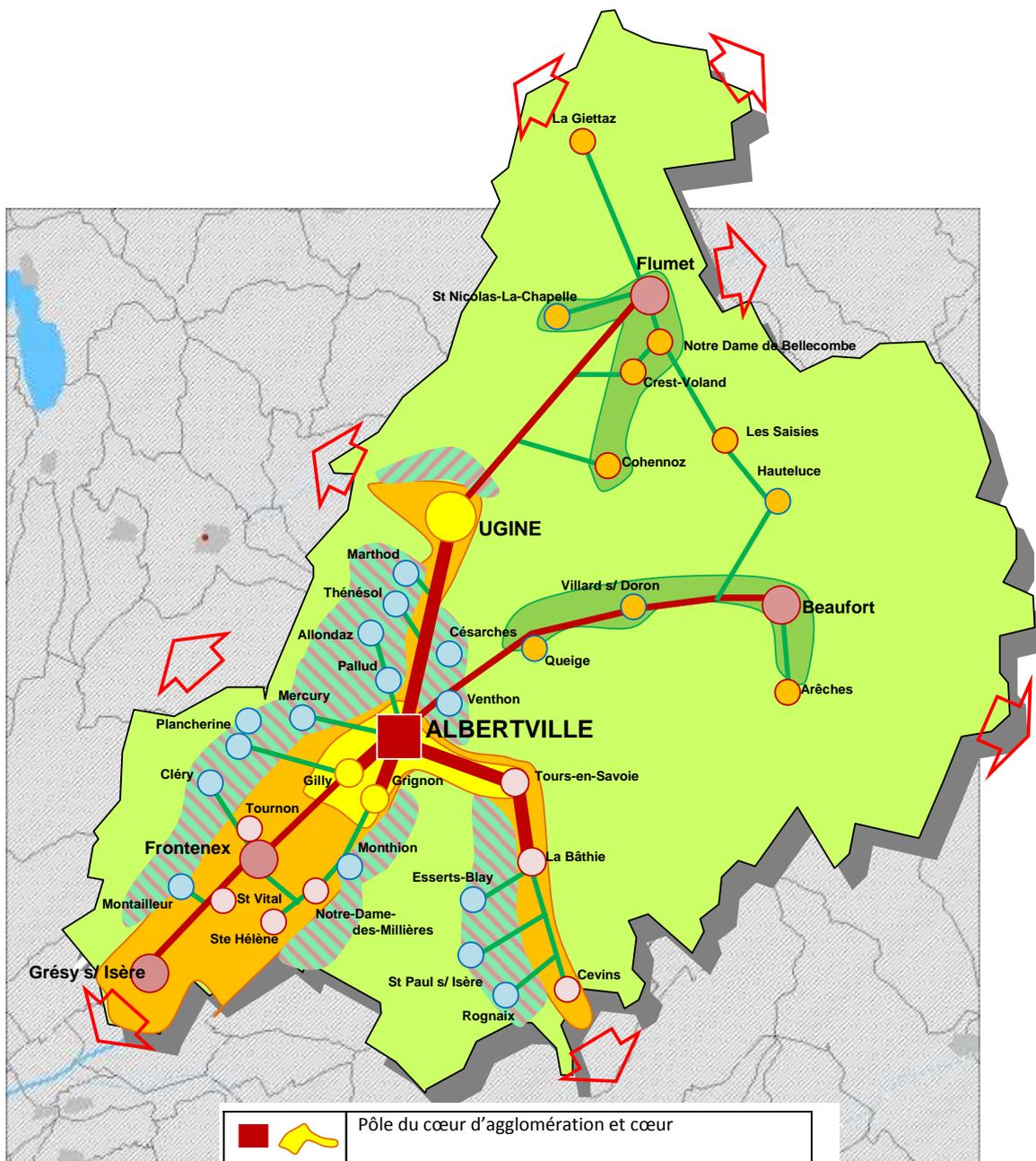
- **Les villages de balcons sur plaine**

Les villages de Allondaz, Césarches, Essert-Blay, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Pallud, Rognaix, St Paul-sur-Isère, Thénésol, Tournon, Venthon, Verrens-Arvey, et leurs hameaux, vis-à-vis desquelles la notion de Balcon et des formes urbaines associées doivent être valorisées.

- **Les villages de montagne**

Cléry, Queige, Plancherine, Villard-sur-Doron et les villages stations de Beaufort-Arêches, Cohennoz / Crest-Voland, Hauteluze-Les Saisies, La Giétaz, Notre-Dame-de-Bellecombe et St-Nicolas-la-Chapelle possèdent un bon niveau d'accueil et de services/commerces justifié par leur statut touristique, et qui sert l'ensemble du territoire proche.

Leurs cœurs (centre du village et/ou pieds de station) doivent être confortés tant dans leurs qualités urbaines que dans l'offre des commerces, services et équipements.



3.2. LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE MULTIMODALE DE MOBILITÉ

Le système de transports d'Arlysère répondra deux objectifs :

- **assurer la fluidité et la rapidité des relations internes**, en privilégiant les transports durables et le développement d'un système de transport collectif et multimodal à usage permanent organisé à partir de la polarisation des origines (habitat) et des destinations (cœur d'agglomération, pôles relais ou stations, pôle hospitalier ou zones commerciales et d'activités, lycées et collèges...). L'effort sur les transports collectifs sera soutenu par la valorisation des espaces urbains publics associés.
- **relier le territoire à ses voisins**, tant pour le développement des échanges économiques généraux que pour favoriser la circulation des touristes en toutes saisons.

Le maillage routier du territoire est globalement durablement adapté à son développement social et économique. En zone de montagne, et tout spécialement dans les gorges de l'Arly, l'enjeu est l'ouverture permanente des routes. En zone urbaine de fond de vallée, des créations ponctuelles de nouvelles voiries peuvent contribuer à fluidifier la circulation ou permettre de nouveaux aménagements urbains de cœur de ville.

Le développement de la circulation ferroviaire interne peut être assuré sur l'infrastructure actuelle (type desserte cadencée TER ou tram Train de Grésy sur Isère à Cevins, ainsi que sur Albertville Ugine dont le potentiel doit être absolument préservé).

La croissance de l'offre touristique commune avec la Tarentaise (TGV et TER) suppose par contre des aménagements augmentant la capacité de la ligne Saint Pierre d'Albigny- Bourg Saint Maurice ainsi que des liaisons Albertville – Grenoble et Albertville – Chambéry (mise à deux voies, ou créneaux de dépassement). Ces aménagements sont essentiels pour un développement durable des territoires de montagne, avec une limitation de la circulation automobile.

Dans tous les cas, l'amélioration des relations ferroviaires avec l'extérieur suppose que le projet Lyon Turin ne réduise pas le nombre de sillons disponibles sur la section Chambéry –Saint Pierre d'Albigny (urgence du tunnel sous Belledonne).

En liaison avec le renforcement de l'armature urbaine, notamment en fond de vallées, le développement de réseaux cyclables sera pris en compte dans les aménagements publics, avec le double objectif d'un usage touristique et de liaisons quotidiennes type domicile travail ou écoles.

3.3. LE RENFORCEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR RÉPONDRE A LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET LE BESOIN

□ Un avenir à maîtriser par une croissance minimum

L'objectif principal est de pérenniser les grands équilibres d'Arlysère et notamment de maintenir le nombre de jeunes (moins de 20 ans) au niveau actuel, et permettra en outre le renouvellement de la dynamique sociale (et associative) et donc le renforcement du bassin d'employabilité.

Les différentes simulations répondant à cette nécessité évaluent le seuil minimum de la croissance démographique à 13%.

❑ **Le développement « vertueux » d'une offre de logements diversifiée et adaptée**

La traduction opérationnelle de la nécessité démographique définie ci-dessus implique la production et l'adaptation d'une offre de logements, évalué à environ 5 400 unités sur les 10 ans du SCOT:

- **Une offre de logements adaptée aux vocations d'accueil** et au potentiel foncier, pour répondre à l'évolution des parcours résidentiels et des besoins des populations,
- L'augmentation de la part des **logements intermédiaires** (grandes maisons comportant plusieurs logements) pour les **jeunes ménages**,
- **L'augmentation de la part des logements locatifs** pour intégrer le phénomène de recul de l'âge moyen de l'accession à la propriété et les besoins des jeunes ménages,
- La production de logements destinés aux ménages modestes, proches des centres-villes et des services, pour favoriser **proximité et mixité sociale**, avec notamment la production de logements sociaux en accession à la propriété et la requalification thermique des logements sociaux existants.
- La constitution d'une offre multiple de **logements adaptés aux personnes âgées et/ou « dépendantes »** composée de solutions intermédiaires entre maintien à domicile et l'accueil en structures spécialisées, à proximité des commerces et services.

Ce développement de l'offre de logements, à adapter à chaque type d'espaces, devra s'inscrire dans une logique de maîtrise et de gestion économe du foncier. Ainsi la production et d'habitat devra s'équilibrer entre extensions urbaines, lorsque cela se révélera indispensable, et densification / renouvellement urbain à la condition que cela ne soit pas au détriment d'espaces publics ou naturels à enjeux forts (paysages, socio-économiques, culturels, et collectifs forts).

Arlysère se fixe un objectif fort d'économie de ses espaces en limitant les extensions d'urbanisation à 125 hectares pour la production de logements.

3.4. L'ORGANISATION DE LA JUSTE PROXIMITÉ DES COMMERCES ET SERVICES A LA PERSONNE

La qualité de la vie quotidienne des habitants en même temps que le bon fonctionnement du territoire répondent à deux objectifs complémentaires :

- La juste proximité qui garantira l'accessibilité de tous aux services ;
- La limitation des déplacements par le rapprochement des services et de l'habitat.

❑ **Des services à la population adaptés aux besoins des ménages**

Les services à la population constituent l'un des thèmes centraux de la vision stratégique d'Arlysère car ils constituent l'une des composantes de la juste proximité », comme condition essentielle du dynamisme économique et social et de l'équité territoriale.

S'inscrivant dans cette double logique, la stratégie d'Arlysère associe une approche par public, qui permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque âge, de chaque groupe social, et une

approche territoriale pour prendre en compte les spécificités de chaque partie de son territoire tout en développant le lien social intergénérationnel.

- *L'accueil de la Petite Enfance*

L'enjeu d'équilibre démographique dépend de la capacité du territoire à garder sa jeunesse. Cette capacité doit intégrer l'évolution des modes de vie, notamment la généralisation du travail des femmes, l'éloignement des grands-parents, les ressources des familles, l'augmentation des familles monoparentales et la recherche continue d'une qualité de vie.

La stratégie d'Arlysère veut donc offrir aux familles, où qu'elles se trouvent sur le territoire d'Arlysère le même niveau d'accueil des jeunes et très jeunes enfants en prenant notamment en compte les besoins de garde décalée. Les besoins spécifiques de publics particuliers, par exemple les saisonniers, seront également pris en compte.

Concernant l'accueil périscolaire des enfants et adolescents, le rattrapage devra se faire au cas par cas, commune par commune, offre par offre.

- *L'accompagnement de la dépendance et des personnes âgées*

La réponse aux besoins « incompressibles » induits par le vieillissement annoncé de la population d'Arlysère et son ampleur représente un enjeu essentiel.

Intégrant le fait que l'environnement de vie peut être un caractère aggravant ou au contraire qui diminue la dépendance, la stratégie d'Arlysère se décline donc selon deux axes :

- Prise en compte les besoins et leur augmentation quantitative (optimisation des structures d'accueil, mise en œuvre de nouvelles solutions intermédiaires entre le maintien à domicile et le placement en structures spécialisées).
- Amélioration de l'environnement de vie du point de vue physique (logements adaptés, proximité des commerces, transports collectifs, services d'aides à domicile,... ou relationnel (intergénérationnel, relations de proximité, animations,...).

- *Les services de Santé*

Deux niveaux de réflexion complémentaires :

- Le développement de l'offre de soins structurée pose la question de l'évolution du centre hospitalier d'Albertville. Quelle que soit l'implantation retenue, l'amélioration induite du service représentera un renforcement important de la polarité urbaine d'Albertville.
- Le maintien des services de médecine de proximité se heurtant à la rareté des vocations d'implantation des médecins généralistes, la création de « maisons médicales » mutualisant les services de nécessité (médecin, kinésithérapeute, infirmière, ... plus une capacité de permanences diverses) et l'optimisation des services des soins à domicile pourraient constituer un premier niveau de réponse.

- *L'offre culturelle, sportive et de loisirs*

Riche de pratiques culturelles diversifiées, le territoire Arlysère s'appuie sur des équipements et des acteurs locaux de qualité, dynamiques et innovants souvent cités en référence : Dôme Théâtre, écoles et médiathèques intercommunales, Amis du Cinéma, associations socio culturelles,... Le renforcement du dynamisme culturel passera par la préservation des

équipements, la coordination des programmations, l'optimisation de l'utilisation des équipements, et le soutien d'un événementiel fort.

Concernant la pratique sportive, l'enjeu principal résidera dans l'harmonisation entre pratiques de loisirs et sports de compétition. Dans cette logique, Arlysère bien doté en gymnases, salles de sport, stades, équipements nautiques et de loisirs, en plans d'eau, en structures d'escalade et patinoire, devra adapter ces structures performantes et de qualité pour répondre aux attentes des habitants, aux nouvelles demandes (bien être, sport loisirs, ...) et aux nouvelles clientèles (personnes âgées,...) et développer une offre touristique innovante.

4. LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION DES EMPLOIS NÉCESSAIRES PAR LA VALORISATION DES RESSOURCES D'ARLYSÈRE

L'enjeu économique se décline de la façon suivante :

Deux objectifs :

- Maintenir l'équilibre démographique emplois/actifs, en créant environ 4.000 emplois sur la période du SCoT (soit une perspective de 8000 emplois à l'horizon 2030) ce qui implique une création nette de 400 emplois/an (+10% par rapport à la période récente),
- Renforcer la diversité des emplois pour répondre aux demandes multiples du territoire (emploi des jeunes, des jeunes diplômés, des seniors, et des femmes).

4 axes stratégiques :

- Sécurisation des conditions de productivité de l'agriculture
- Valorisation et développement du potentiel des activités tertiaires voire métropolitaines,
- Maintien et diversification du potentiel industriel
- Développement de l'offre touristique des 4 saisons et le développement – la sécurisation- de l'offre hivernale

4.1. LES ENJEUX & MOYENS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Vu l'importance de l'activité industrielle, ses conditions d'accueil et de développement et sa capacité d'adaptation nécessaire doivent être soutenus par Arlysère dans la logique d'un rapport à l'environnement toujours plus respectueux ; les innovations de ces activités seront ainsi soutenus en :

- leur proposant des conditions d'accueil propices à leur développement, comme par exemple du foncier et une offre immobilière adaptée à tous les types d'activités,
- recherchant avec elles les thèmes de formation adaptés à l'évolution des marchés et des techniques,
- les accompagnant dans leurs démarches de « Haute Qualité Environnementale et d'intégration paysagère (pour consolider l'attractivité globale du territoire).
- favorisant l'implantation de PME/PMI, notamment dans le domaine des éco technologies

4.2. LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Les activités commerciales jouent un double rôle comme l'une des composantes principale de la notion de proximité à l'égal des services à la personne et comme gisement majeur d'emplois¹.

¹ Le quart des emplois salariés d'Arlysère

En même temps, elles participent à l'attractivité d'Arlysère vis-à-vis de la Tarentaise et de la Basse Maurienne qui représentent près de 27% de la chalandise des commerces d'Arlysère.

L'action d'Arlysère se situera dans un contexte local déséquilibré avec la baisse de la polarité d'Ugine et les difficultés du commerce rural renforcées par les prévisions de cessations d'activités.

Le Scot définit donc l'ossature commerciale pour renforcer la polarité et l'attractivité du Cœur d'agglomération (et d'Arlysère), et pour pérenniser le maillage commercial dans les territoires ruraux – il s'agit là de l'application du principe de « juste proximité »- :

- **Les sites de proximité quotidienne**, comprenant des commerces de première nécessité (boulangerie, presse, tabac, pharmacie...), au premier rang desquels on trouve les pôles relais, les stations-villages et certains autres villages. La qualité urbaine sera renforcée pour conforter la dimension pratique et conviviale de l'achat au village.
- **Les sites de niveau d'agglomération**, de commerces urbains qui participent à la polarité commerciale de l'agglomération :
 - o le site de la plaine de Conflans pour Albertville, et La ville basse d'Ugine,
 - o Les continuités commerciales d'Albertville sur la commune de Gilly sur Isère (zone de Grand Pré) et sur Grignon et celle le long de l'Isère à Tour-en-Savoie,
 - o le dispositif de Frontenex-Tournon organisé autour de moyennes surfaces spécialisées.

- **Les sites de niveau départemental**

Deux sites commerciaux d'Albertville, aujourd'hui de niveau d'agglomération, vont se projeter à l'échelle supérieure pour renforcer le rayonnement d'Albertville:

- o Le centre ville, aujourd'hui essentiellement constitué de la rue principale commerçante, qui va notamment s'élargir avec une réappropriation urbaine des espaces compris entre le quai de l'Arly et la ville.

Un projet de type métropolitain (immobilier, commerces, parkings, espaces publics, échanges, ...) rééquilibrera le centre ville avec, par exemple l'implantation d'une enseigne nationale servant de locomotive.

- o Le site commercial de Chiriac qui doit se développer sans s'étendre, en se restructurant et en couplant des objectifs de développement des surfaces commerciales à celui de l'optimisation du foncier dédié au stationnement, enfin en soignant sont intégration paysagère dans la ville et notamment sa fonction de vitrine sur la voie rapide RN90.

4.3. LE RENFORCEMENT DE L'ARTISANAT, NOTAMMENT PAR L'INNOVATION

Comme le commerce et les services, l'activité artisanale tire une grande partie de sa force dans sa contribution à l'économie touristique ainsi qu'à la dynamique démographique d'Arlysère.

Cette « plutôt » bonne santé concerne en 1^{er} lieu les métiers du bâtiment.

L'évolution des besoins de la population, celle liée à l'adaptation permanente de l'activité touristique aux évolutions du marché, doivent permettre de maintenir et de développer les activités artisanales dont le caractère diffus constitue l'un des intérêts pour le territoire.

Du côté de l'innovation, les évolutions énergétiques revendiquées par le Grenelle de l'Environnement, associées au « marché de la Montagne » constituent une opportunité de développement et un gisement d'emplois valorisant important dans le domaine de l'éco-construction, vis-à-vis duquel Arlysère veut devenir un territoire pilote et référent.

L'existence de l'ensemble de la chaîne des acteurs de cette filière (architectes, promoteurs, constructeurs, artisans, fournisseurs,...) sur le pôle de services d'Albertville constituera sans nul doute un atout important.

D'une façon générale, le SCOT revendique la stimulation et l'assistance au développement des activités artisanales selon deux axes :

- La garantie des solutions foncières pour le développement des entreprises, en distinguant
 - o Le maintien ou le développement des établissements dans le tissu urbain quand leurs conditions d'exploitations sont compatibles avec un cadre résidentiel, pour maintenir la mixité des fonctions et l'animation urbaine.
 - o les capacités d'accueil au niveau communal ou au niveau communautaire, en fonction de l'importance des activités et leur échelle d'intérêt territorial.
- Le soutien aux initiatives de renforcement et de création des formations initiales ou continues.

4.4. LES CONDITIONS DE PRODUCTIVITE DE L'AGRICULTURE

Le rôle de l'agriculture est multiple mais sa contribution productive est préalable et indispensable à ses autres rôles de producteur de paysage, d'image et de reconnaissance. Les conditions économiques de production sont donc également celle de ses autres fonctions.

La pérennité de cette activité impose, entre autres choses, trois choix fondamentaux :

- **La préservation du foncier agricole** et particulièrement les terres mécanisables (souvent situées en plaine voire en zones périurbaines) utile à la production du fourrage nécessaire à la production de fromage, pour le maraîchage, les vergers,... Dans cette optique, **l'armature des espaces naturels et agricoles, et des paysages intègrent** les espaces agricoles à enjeux forts. Les autres espaces concernés par des **enjeux multiples** « agriculture – habitat – activités » devront faire l'objet, pour tout changement d'affectation, d'une évaluation globale fondée sur le bilan des enjeux.
- La poursuite du choix d'une **agriculture qualitative**, qui privilégie les produits porteurs dans un contexte sociétal qui privilégie de plus en plus les valeurs de nature, les références au patrimoine, au terroir et à l'identité.
- **Le soutien au dynamisme de la profession agricole**, à son adaptabilité et sa capacité à accompagner et soutenir les évolutions du développement d'Arlysère, par exemple ceux concernant le tourisme.

Le partenariat entre l'agriculture et les collectivités d'Arlysère aura pour objectif de favoriser sa mission multidimensionnelle au service de la grande qualité territoriale d'Arlysère et de son identité.

4.5. L'AMBITION DU RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS TERTIAIRES ET DE SERVICES, SPÉCIFICITÉS DU ROLE D'ALBERTVILLE

L'économie résidentielle dont les services constituent la première activité occupe une place de plus en plus importante au sein d'Arlyère et sans nul doute l'un des gisements d'emplois les plus importants ; l'ambition économique comme celle démographique passe donc inévitablement par le développement des activités tertiaires et de services, et ce à deux niveaux

- L'ambition d'Arlyère pour répondre aux besoins évolutifs de la population locale avec le plus de réactivité possible, privilégiera les services aux personnes et particulièrement à l'accueil des jeunes, et l'accompagnement des personnes âgées, domaine dans lequel les perspectives de créations d'emplois sont importantes (enjeu de formation).
- Les services aux entreprises, déjà bien représentés, accompagneront le développement industriel et ses processus tendanciels d'externalisation et/ou de sous-traitance.

L'ambition spécifique d'Albertville, centre de services favorisera Le développement du tertiaire supérieur ou autrement dit du tertiaire métropolitain : ainsi, son rôle déjà assumé de pôle doit être renforcé par le développement de fonctions urbaines de services qui lui permettent d'affirmer son rang et son rôle de « grande ville à la montagne », renforçant encore l'attractivité de l'ensemble d'Arlyère.

Les développements devront s'accompagner de priorités en termes d'accueil :

- Accueil des établissements de services à la personne à Albertville, Ugine et dans les pôles relais, près des commerces et des points de rabattement du transport collectif,
- Implantation dans le tissu urbain d'Albertville des établissements assurant les fonctions métropolitaines supérieures par la création d'un immobilier spécifique adapté, dans ou à proximité immédiate du centre-ville, et symbolisant le nouveau « départ » de la ville.

4.6. L'ENJEU MAJEUR DU FONCIER D'ACTIVITES POUR LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

La création de 4.000 emplois en Arlyère à l'horizon du SCOT implique d'agir sur tous les leviers du tissu économique.

Tout d'abord, l'objectif d'une gestion économe de l'espace impose de favoriser l'implantation des activités économiques au sein du tissu urbain ou en densifiant les espaces d'activités existants.

Cela fait, il reste à doter Arlyère d'une offre foncière nouvelle permettant notamment l'accueil et de développement des entreprises dont l'activité et le mode de fonctionnement) nécessitent des sites spécialisés (grandes industries, logistique à valeur ajoutée, ...).

Or cette offre nouvelle se résume aujourd'hui à 10 hectares disponibles immédiatement pour l'implantation d'entreprises industrielles et 18 hectares disponibles à moyen terme sans contrainte d'urbanisation majeure, soit 28 hectares répartis sur 14 sites ce qui renforcerait l'émiettement des sites et l'importance des trajets domicile-travail sur le territoire.

La stratégie de développement du foncier d'activité d'Arlyère répond alors à 3 objectifs :

- Favoriser l'implantation d'activités innovantes, génératrices d'emplois et d'image,
- Permettre une gestion raisonnée des espaces d'activités et leur management environnemental,
- Renforcer une polarité d'activités propre à favoriser l'utilisation de transports collectifs,

et s'articule à quatre niveaux :

Niveau 1 : Création d'un grand site stratégique de rayonnement régional

Les perspectives des besoins à 20 ans justifient la création d'un grand site de 100 hectares, pour une productivité d'environ 30 emplois/hectares soit une productivité améliorée de + 30% par rapport aux 5 dernières années. 50% de ce grand site seront à aménager sur la durée du SCoT soit 50 hectares. Les autres 50 hectares le seront ultérieurement.

Ce site doit répondre aux critères économiques classiques (accessibilité autoroutière, facilité d'intégration paysagère, proximité du barycentre d'Arlyère, insertion du site dans le réseau des transports collectifs, et doit être cohérent avec les grands équilibres territoriaux définis (armature des espaces naturels, agricoles et des paysages, préservation des zones d'habitat,...).

La seule solution foncière répondant à ces exigences et permettant une inscription ambitieuse dans la logique du Grenelle de l'Environnement se situe entre la zone actuelle de Terre-Neuve et l'aérodrome. Ce choix se situe dans un contexte hydraulique dont l'analyse par les services techniques du SISARC² montre la pertinence d'une actualisation du point de vue de la gestion des risques, à réaliser dans le cadre de la concertation proposée par la circulaire Borloo³.

Niveau 2 : Renforcement des zones d'équilibre (Sites existants)

Cinq sites, le site industriel à Ugine, la zone de Bavelin à Ugine, la zone 3 à Frontenex, Tétrapôle à Tournon (pour partie commerciale), la zone du Verney à Sainte Hélène constituent le second niveau de l'offre économique. Ces sites dédiés majoritairement à l'industrie et de grandes PME proposant encore quelques hectares disponibles, l'enjeu est de remodeler ces sites, en améliorant leur intégration paysagère, leurs fonctionnalités et d'une façon générale de les renouveler qualitativement tout en limitant leur extension aux capacités déjà inscrites dans les documents d'urbanisme. Ces surfaces déjà inscrites dans les documents d'urbanisme des communes représentent un total de 23 hectares.

Niveau 3 : Les Zones de proximité, d'échelle intercommunale

Formé de zones mixtes industrie–artisanat ou artisanat–commerce, ce 3^{ème} volet constitue le niveau d'équilibre de l'offre du foncier économique d'échelle intercommunale.

Le Scot prévoit le développement de quelques 24 hectares en fonction des opportunités foncières et des enjeux du développement durable (environnement, transports, ...).

Niveau 4 : Les activités en hors zone

² Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie, en charge de la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc, de la réflexion générale que la gestion et la prévention des risques en Combe de Savoie et de la coordination des études sur la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin venant dans son périmètre d'intervention.

³ Circulaire du 03 juillet 2007, relative à la consultation des acteurs, la concertation avec la population, et l'association des collectivités territoriales, dans les Plans de Prévention des Risques Naturels

Le SCOT recommande l'insertion des activités tertiaires (services et commerces de proximité, artisanat et activités sans nuisances pour les habitants) dans les Plans Locaux d'Urbanisme (souvent déjà intégrés) des communes dans une logique de renforcement de l'animation urbain.

Récapitulatif des perspectives

Niveau	Échelles (ha)	Volume à produire (ha)	Définition
Niveau 1	100	50 ha (sur 100 à terme)	Création d'un site stratégique de 100 hectares
Niveau 2	15 - 50	23 ha	5 sites industriels dont les extensions d'aménagement sont déjà inscrites dans les documents d'urbanisme
Niveau 3	12 à 25	24 ha	Sites mixtes d'échelle intercommunale
Niveau 4	+ l'inscription dans le tissu urbain, hors logique de zones d'activités, des activités tertiaires et des services, des activités commerciales de proximité, des activités artisanales sans nuisances.		

4.7. LA STRATEGIE TOURISTIQUE DES QUATRE SAISONS

Les activités touristiques représentent la moitié environ des activités de services sur l'ensemble du territoire et induisent directement comme indirectement de nombreux emplois résidentiels (construction, immobilier, transport,...); simultanément, par une palette d'images valorisantes (Albertville Olympique, Stations-villages du Beaufortain et du Val d'Arly...), elles produisent une reconnaissance du territoire (et de ses qualités) ne qui soutiennent toutes les autres activités.

Ces activités, dont le renouvellement est sans cesse nécessaire pour répondre aux évolutions continues du marché, reposent en premier lieu sur l'utilisation de ressources territoriales : paysage, relief, flore, neige, eau, ... ce qui induit assez logiquement la nécessaire complémentarité des stratégies de préservation et de valorisation dans la perspective du développement durable.

Plusieurs éléments doivent fonder la stratégie du développement touristique :

- Le principe de l'utilisation raisonnée des ressources territoriales pour préserver la qualité touristique d'aujourd'hui et les conditions de l'attractivité de demain ;
- L'intérêt du développement d'une offre touristique en plaine, accompagné du renforcement et de la valorisation des complémentarités Montagne – Plaine,
- L'indispensable réactivité pour s'adapter à l'évolution des modes de consommation touristique tant hivernaux – on s'éloigne toujours un peu plus du tout-ski - qu'estivaux avec la recherche d'une palette sans cesse la plus variée d'activités (nature, bien-être, sports, patrimoine et culture, ressourcement...), un nomadisme et des séjours de plus en plus courts et spontanés ;
- La situation d'Arlysère à proximité du Sillon Alpin (et de ses grandes métropoles) et sa position de « base avancée » de Rhône Alpes vers les Espaces de la Tarentaise et des Pays du Mont Blanc, ce qui devrait lui permettre de développer sa propre offre et de développer les services nécessaires à la pratique des grandes espaces situés à proximité.

- La notoriété d'Albertville, ville olympique,
- La prise en compte des perspectives de réchauffement climatique imposent de renforcer la réactivité d'Arlysère – les évolutions de demain ne sont pas toutes connues - et de sécuriser la rentabilité des équipements hivernaux en les valorisant toute l'année.

Ainsi seule une stratégie valorisant à la fois les synergies d'un **Tourisme des quatre saisons** et le développement d'une offre touristique en plaine permettra le maintien et le développement de l'activité touristique. Le SCOT entend mettre en œuvre les six conditions de cette stratégie :

❑ **Valorisation à l'année des atouts et ressources territoriales**

Si la qualité du territoire d'Arlysère tient, de façon intrinsèque, à la diversité de ses espaces, de ses paysages et terroirs, de ses savoir-faire locaux, de son patrimoine (architecture, culture,...), et de son identité, l'attractivité de son offre touristique sera autant justifiée par la qualité de chacune des activités / produits proposés qu'à leur association dans une offre globale.

Par ailleurs, les avantages de cette globalité seront le renforcement de la qualité de l'offre, l'amélioration de l'efficacité commerciale (rayonnement, reconnaissance, satisfaction et l'optimisation des moyens financiers et humains.

Les axes de valorisation, nouveaux ou à renforcer, seront les suivant :

- **Le tourisme de pleine nature**
La poursuite du développement des itinéraires pédestres et cyclables (VTT, vélo-route,...) et équipements de vélo-route, itinéraires thématiques, promenades (clientèles sportives et familiales...) dans le cadre du projet Eco-Randos.
- Le renforcement des fonctions d'étapes (accueil spécialisé pour les jeunes, hôtellerie, gîtes, chambre d'hôtes) par l'animation d'une politique de territoire.
- **Le développement du tourisme sportif**, qui associe l'espace de pratique pleine nature avec les sites de repos, de remise en forme et d'hébergement adaptés (Gîtes équestres, VTT...).
- **Le tourisme culturel, tourisme urbain ou d'affaires**
La valorisation des qualités patrimoniale en s'appuyant sur les labels « ville d'Arts et d'Histoire » d'Albertville, et Pays d'Art et d'Histoire Beaufortain/Ugine/Haut Val d'Arly, permettra, en complément des activités de sport, nature et bien-être, de développer un tourisme culturel sur l'ensemble d'Arlysère et un tourisme urbain voire d'affaires valorisant les équipements de la vallée.
- **L'offre de mobilité touristique**
L'amélioration de la mobilité (Voir Infra. 3.4.) répondra à la volonté d'Arlysère de favoriser la complémentarité des activités proposées et de renforcer son offre de courts séjours notamment pour les clientèles de proximité régionale.
Cette offre de mobilité touristique concerne la fonction centrale de la gare d'Albertville, les transferts inter-stations dans le Haut Val d'Arly comme entre l'Espace Diamant et Arêches-Beaufort, les modes doux de déplacements dans la plaine et les coteaux de CoRAL et de Haute Combe de Savoie...), dans une logique d'un dispositif multimodal efficace.

- **La création de produit « d'itinérance »** associant plusieurs pratiques et plusieurs types d'hébergements.
- **L'offre des services et des commerces**
Le renforcement du dispositif des services et commerces est indispensable à l'attractivité des stations.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite la mise en place d'une **ingénierie touristique mutualisée** dont les objectifs seront multiples : développement d'une base marchande commune (pilotage des partenariats, animation d'un site internet « portail », coordination des différentes notoriétés d'Albertville olympique, des Saisies, du Beaufortain et du Val d'Arly), dialogue avec les professionnels et communication grand public. La mise en mouvement de l'ensemble du territoire s'articulera selon trois échelles : pédagogie et appropriation locale, communication spécifique vers les clientèles potentielles de Rhône Alpes, et communication générale.

❑ **L'optimisation et la valorisation des domaines skiables**

Une première étape indispensable concerne la mise à niveau des équipements de remontées mécaniques⁴ et l'optimisation des domaines skiables.

L'optimisation des domaines et le maintien du niveau de leurs performances – permettant de répondre aux attentes du marché -, sera réalisé par le bouclage des circuits, l'amélioration de l'offre en altitude, et la sécurisation de l'enneigement en partie basse (liaison basse structurante de retour en station). Ces investissements devront s'accompagner d'une démarche d'optimisation générale prenant notamment en compte les nécessités de remplacement de certains équipements. Cette optimisation permettra de rationaliser le fonctionnement du domaine (équipements moins nombreux et donc diminution de leurs impacts sur les milieux (nombre de pylônes, insertion de leur base, naturation des pistes et abords,...) et d'inscrire la majeure partie des équipements dans une logique de pratique de la montagne en toutes saisons, avec le cas échéant une évolution de leur conception.

❑ **Le renforcement et la diversification de l'offre d'hébergements**

Pour répondre aux attentes des différentes clientèles et permettre la valorisation des ressources territoriales, Le renforcement et la diversification de l'offre d'hébergement concernera les couples « clientèles-produits » et donc plusieurs types de logements :

· **La diversification des types d'hébergement :**

Cette diversification, dans le cadre de la mise en œuvre du tourisme des 4 saisons, comprendra le renforcement voire la création :

- D'hébergements de types gîtes, gîtes d'étape, chambres d'Hôtes, hôtels,...
- D'hébergements adaptés aux clientèles estivales et de demi-saison : H.L.L.,
- D'hébergements spécialisés (gîtes V.V.T., gîtes équestres, accueils des jeunes,...
- D'aires d'accueil des camping-cars.
-

⁴ Les équipements créés dans les années 60/70 arrivent actuellement en fin de vie

· ***Le renforcement de l'offre d'hébergements des stations-villages et son adaptation au tourisme des 4 saisons***

Les investissements à réaliser sur les domaines de ski, s'ils permettent d'améliorer le fonctionnement, ne se suffisent pas à eux-mêmes et doivent s'accompagner d'un développement de l'offre d'hébergements afin de sécuriser le nombre de journées-ski.

Le SCOT comprend la nécessité de garantir le financement de la mise à niveau des domaines mais encadre ce développement de façon quantitative et qualitative : à cet effet, l'objectif d'environ 15 000 nouveaux lits marchands devrait représenter un juste équilibre entre :

- La préservation des grands équilibres financiers et commerciaux,
- La non dégradation des sites comme celle de la qualité du ski, dégradation que l'on pourrait craindre au-delà.

Cet encadrement quantitatif doit s'accompagner d'un certain nombre de principes qualitatifs stricts de mise en œuvre :

- Limitation de l'urbanisation diffuse en privilégiant les stations (pieds de stations, ou tissu urbain existant),
- Organisation de chaque centralité/pied de station selon un projet urbain donnant la priorité au long terme,

Mise en œuvre des conditions de gouvernance favorisant la production et la productivité de ces « lits chauds ». Dans cette logique, Arlysère s'est engagée dans une démarche de remobilisation et de commercialisation des lits « tièdes » existants dont la phase opérationnelle a été initiée en début de l'année 2010

· ***Le développement de l'offre d'hébergements touristiques en plaine***

Pour jouer pleinement le rôle de la plaine d'Albertville (CORAL + CCHCS) comme la base avancée de la Montagne, pour favoriser le développement du tourisme urbain d'Albertville et pour diversifier l'offre d'accueil 4 saisons, l'offre d'hébergements doit notamment être complétée par la création :

- De résidences ou grands hôtels sur Albertville, particulièrement sur le quartier de la Halle Olympique
- Des gîtes, petits hôtels, campings ou HLL dans les communes de balcons de la CoRAL et de la CCHCS,

□ La globalisation de la gestion

La mise en œuvre d'une gestion globalisée, sur l'ensemble du territoire devra favoriser la mise en marché des hébergements et favoriser sa dynamique marchande.